

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre d'Administrateurs :

- en exercice .....13
- présents.....11
- absents .....02
- votants.....11
- procurations .....00

Le Président certifie le caractère  
exécutoire de cette délibération  
compte tenu de sa télétransmission en  
Préfecture le : **30 MAI 2023**

et de sa publication le :

Le Président, **30 MAI 2023**  
Roland DAVIET

Le 22 mai 2023 à 17h30, le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune d'EPAGNY METZ-TESSY, dûment convoqué le 15 mai 2023 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Roland DAVIET, président.

PRESENTS : Roland DAVIET, Laurence BACINO, Marie-Thérèse BOUKOUYA, Gérard CAVALLI, Martine COUTAZ, Juliette LAZZERINI, Corinne MASSE, Alain BILLAULT, Christiane GEOFFROY, Jean-Paul SADOUX

ABSENTS : Catherine BRISFER, Stéphanie VEREL

M. Gérard CAVALLI a été désigné secrétaire de séance.

**- O B J E T -**

**2023/08 Attribution de subventions aux associations**

Madame BACINO, Vice-Présidente, rappelle que les membres du Conseil d'Administration ont voté à l'unanimité des membres présents le budget prévisionnel 2023 du CCAS dans lequel une dépense de fonctionnement est prévue pour d'éventuelles subventions aux associations œuvrant dans le secteur social.

Elle demande aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur l'octroi de plusieurs subventions aux associations suivantes :

- 100€ (cent euros) pour ADIMC 74
- 500€ (cinq cents euros) pour l'ADMR Gros Chêne Viéran
- 200 € (deux cents euros) pour Amitié et Avenir
- 100€ (cent euros) pour APEI « Les Papillons blancs »
- 250€ (deux-cent-cinquante euros) pour l'Espace Femmes Geneviève D
- 500 € (cinq cents euros) pour France Alzheimer
- 250 € (deux-cent-cinquante euros) pour Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers (VMEH)
- 200 € (deux cents euros) pour Locomotive
- 100€ (cent euros) pour Les Spiridons et 100€ (cent euros) sous forme de bons d'achat reçus du magasin B&M.

Madame Michèle RIZZANTE, membre du conseil d'administration du CCAS et également Présidente de l'ADMR Gros Chêne Viéran, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** l'attribution des subventions telles que proposées ci-dessus,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance,

Gérard CAVALLI

